



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/04.24

Références DPA : 10014560

Références recours : 10019704

## PERMIS UNIQUE AVIS Introduction d'un recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis unique

à la S.A. Luminus, Boulevard du Roi Albert II, 7 B-1210 Saint-Josse-ten-Noode

Pour un établissement sis sur le territoire communal de Dinant, Nationale 948, Chemin vicinaux numéros 7, 16 et 17 à Lisogne (Dinant)

Et ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un parc de 4 éoliennes de puissance électrique totale maximale de 24 MW, d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques.

Toute personne intéressée peut consulter les documents qui en tiennent lieu

|         |                                                                                                                                                                                          |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Où ?    | Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse                                                                                     |
| Quand ? | Du 22/05/2025 au 11/06/2025<br>Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00 et le lundi soir de 15h à 20h |

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Nom, prénom et service | Service Cadre de Vie  |
| Téléphone              | 083/63.68.57          |
| Mail                   | cadredevie@assesse.be |

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I<sup>er</sup> du Code de l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 47 à 55 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

A Assesse, le 22/05/2025

Pour le Collège communal,

W. LAMBERT

Directrice Générale



G. GRAINDORGE

Bourgmestre